



Analyse

FAPEO 04/2026

**Parents d'élèves extraordinaires,
qu'est-ce qui n'avance pas
et pourquoi ?**

France De Staercke

FAPEO

Fédération des Parents et des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel

 Culture

 FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

FAPEO ASBL - Rue de Bourgogne, 48, 1190 Bruxelles
Tel. : 02/527.25.75 E-mail : secretariat@fapeo.be

L'analyse en un coup d'œil :

Mots-clés :

Élèves à besoins spécifiques ; droit à l'éducation ; bien-être ; communication ; transport scolaire ; avenir ; ambitions ; inclusion scolaire

Au fil des contacts avec les parents, certaines situations nous inquiètent.

C'est parfois simplement rocambolesque et d'autre fois bien plus dramatique. Malgré toutes ces difficultés avec un ou plusieurs enfants extraordinaires, nous observons que ce sont surtout de belles personnes que nous rencontrons dans les écoles, en nos bureaux, au sein des associations locales ou chez l'un ou l'autre parent.

Les difficultés auxquelles ces personnes sont confrontées sont quelquefois tellement surréalistes qu'ils se mettent à rire. Oui l'humour est salvateur et cela aide beaucoup dans les familles qui connaissent les différences, le handicap. Nous avons voulu relayer le ressenti, les témoignages des parents qui évoluent dans un monde qui n'est pas adapté aux réalités de leurs familles, si différentes, et poser les enjeux en termes de société inclusive, au-delà du droit formel à l'éducation pour tous les jeunes.

En Belgique francophone, nous sommes encore à mille lieues d'une société réellement inclusive où l'on met tout en place pour que les personnes adultes porteuses de handicap puissent devenir autonomes et puissent participer à cette société avec leurs différences.

**Si vous désirez organiser un débat sur cette question, n'hésitez pas à contacter :
secretariat@fapeo.be**

Table des matières

Les défis de la société et de l'école inclusives.....	3
Chacun doit-il faire sa part de la même façon ?	4
La situation des élèves avec des besoins spécifiques en Fédération Wallonie-Bruxelles.....	4
Des mesures politiques qui fragilisent des droits et des conditions de bien-être	7
Un enfant avec un handicap dans la famille :	
comment combiner le travail, la vie de famille et l'éducation ?	7
La débrouille, le système D	7
De la considération pour les parents	8
Des transitions peu adaptées	9
Parents démissionnaires, vraiment ?	9
La déficience intellectuelle, les troubles du spectre de l'autisme, double peine !	10
Soutien aux apprentissages et soins non remboursés	10
Manque de places et de personnel adapté	10
Et selon vous, quelles triples peines ?	11
Quelles ambitions pour les jeunes ?	11
De quelles difficultés parlent-ils ?	12
Les associations s'entraident	13
Le système scolaire un jour plus inclusif en Fédération Wallonie-Bruxelles ?.....	13

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette production n'est pas rédigée en écriture inclusive et suit la forme du genre neutre, mais elle s'adresse néanmoins indistinctement aux femmes, hommes, personnes non binaires, gender fluid ou de quelque identité de genre que ce soit.

Les défis de la société et de l'école inclusives

Le système éducatif est en restructuration dans l'optique de « *renforcer la qualité de l'enseignement, de la maternelle à la fin du secondaire, et ce au bénéfice de **TOUS** les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis 2017, il se traduit par une approche 'systémique du changement', qui touche plusieurs dimensions, et une volonté d'une amélioration progressive du système scolaire porté par ses acteurs.* »¹
En voilà une ambition dont la réalisation s'est développée peu à peu.

Mais face à la Déclaration de politique commune du gouvernement Arizona, de la Région Wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aux coups de com' des différents responsables politiques, l'enseignement et le Pacte pour un enseignement d'excellence sont mis à mal tout comme le mouvement social global.

La FAPEO s'est investie depuis le départ en adhérant à ces valeurs fondamentales portées par le Pacte ; l'inclusion, l'orientation choisie, un tronc commun dans une approche évolutive visant à accompagner **TOUS** les élèves avec leurs difficultés d'apprentissage, dans l'optique de la réussite pour tous². Et ce n'est pas qu'une utopie, un rêve. Le processus est bel et bien en cours, non sans difficultés mais en bougeant les lignes vers plus d'ouverture aux différences et en tenant compte des élèves avec des besoins particuliers.

A bien y réfléchir, nos enfants sont tous particuliers. Certains ont toutefois besoin d'aménagements importants qui demandent des moyens humains et logistiques pour accéder à un enseignement serein et ambitieux. Nous sommes convaincus qu'une société qui se veut plus juste doit mettre les moyens pour une éducation inclusive et un monde socio-professionnel également plus inclusifs.

« Qu'est-ce qui se joue, au fond, à travers le statut des recherches pédagogie, si ce n'est la position que l'on prend sur ces deux questions essentielles : suis-je prêt à faire le pari de l'éducabilité de tous et à mettre en œuvre toutes les connaissances dont je dispose et toute l'imagination dont je suis capable pour y parvenir ? Suis-je prêt à accepter que l'autre échappe à mon projet, ne me paye ni en reconnaissance, ni en soumission, puisse se dégager de mon influence... sans, pour autant, lui en vouloir ni abandonner ma détermination ? »³

Ph. Meirieu

¹ Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement, *Pacte pour un enseignement d'excellence*, page du site Internet de la FWB – Enseignement, date de publication : non communiquée,

<https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/> - consultée en juin 2026.

² Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement, *L'approche évolutive des difficultés d'apprentissage – Observer. Adapter. Soutenir.*, page du site Internet de la FWB – Enseignement, date de publication : non communiquée,

<https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/lapproche-evolutive/> - consultée en juin 2026.

³ MEIREU P., *Educabilité*, page du site Internet de Philippe Meirieu, date de publication : non communiquée, www.meirieu.com/DICTIONNAIRE/educabilite.htm - consultée en juin 2026.

Chacun doit-il faire sa part de la même façon ?

Un accès équitable à des services de qualité, comme l'accueil de la petite enfance ou l'éducation, n'est-il pas essentiel pour compenser les inégalités sociales dès le plus jeune âge ?

Dès l'installation du gouvernement Arizona, des tentatives de rétropédalage sur les droits sociaux, l'égalité des chances, l'émancipation des masses populaires entre autres, se font sentir à l'instar des grands ténors de la planète, prônant l'élitisme, la méritocratie, le rendement, la sécurité, l'exclusion, la criminalisation de la solidarité et les restrictions budgétaires dans les secteurs liés à la santé, à la culture, au secteur social, etc.⁴. La Fédération Wallonie-Bruxelles et bien évidemment l'enseignement n'échappent pas à cette tornade, soufflant le chaud et le froid, sur les enseignants, les élèves et les parents ; les pouvoirs en place semblent avoir une vision d'un changement culturel et clament haut et fort qu'il y a beaucoup trop de dépenses publiques, qu'il faut que chaque citoyen se responsabilise individuellement et que ce n'est pas à l'État de tout prendre en charge. Une limite serait-elle en voie d'être franchie ? Il y a un paradoxe entre les droits des personnes et les mesures qui pourraient priver les élèves et les personnes les plus fragiles de l'éducation.

Dans cette analyse sur la situation des élèves à besoins spécifiques et de leurs parents nous avons eu envie de partager les témoignages des parents pour visibiliser ce que vivent les familles avec un jeune porteur de handicap avant de prendre un peu de recul dans la conclusion. Certains se définissant comme aidants proches, d'autres comme des parents ordinaires, en tout cas ce qu'ils aimeraient bien, c'est avoir un quotidien ordinaire malgré leurs réalités propres à chacun.

La situation des élèves avec des besoins spécifiques en Fédération Wallonie-Bruxelles

Les élèves à besoins spécifiques fréquentant l'enseignement spécialisé, représentent certes une partie minoritaire, soit 4,1% de la population scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, cependant il ne reste pas moins obligatoire pour eux aussi ; TOUS les élèves ont droit à une éducation qui leur permette d'apprendre et de se développer⁵. En sachant que le coût moyen par an d'un élève de l'enseignement spécialisé est de plus de 25.000€ contre moins de 10.000€ par an pour un élève du secondaire ordinaire⁶, nous pouvons nous demander quelles sont les ambitions que le système socio-éducatif va pouvoir se fixer pour diminuer les inégalités d'accès à l'enseignement obligatoire inclusif et quelles mesures politiques seront mises en œuvre pour renforcer l'encadrement des élèves à besoins spécifiques dans les écoles d'enseignement ordinaire et d'enseignement spécialisé. Tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

⁴ GADISSEUX T., NOULET J.-F., MATHOT M.-L., HUPIN J.-B., RYCKMANS G., LAMBRECHT M., BOUQUET J. & WOELFLE G., *Voici les principales mesures décidées par le nouveau gouvernement de Bart De Wever*, publié sur le site Internet d'information RTBF – Actus, mis en ligne le 1^{er} février 2025, mis à jour le 5 février 2025.

www.rtb.be/article/voici-toutes-les-mesures-decidees-par-le-nouveau-gouvernement-de-bart-de-wever-11496325

⁵ Le Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE), *La Convention internationale relative aux droits de l'enfant*, page du site Internet du DGDE, date de publication non communiquée

www.defenseurdesenfants.be/la-convention-internationale-relative-aux-droits-de-l-enfant - consultée en juin 2026.

⁶ Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement, *Les indicateurs de l'Enseignement*, FWB – Enseignement, 2025.

Dans le cheminement vers un enseignement plus inclusif et surtout moins ségrégant, des mesures ont été mises en place pour rendre les chances de réussite plus équitables pour les élèves compte-tenu de leurs différences et leurs besoins spécifiques.

En 2017, nous nous contentions d'une timide avancée le décret aménagements raisonnables⁸, auquel s'est ajouté quatre ans plus tard le dispositif des pôles territoriaux⁹ accueilli frileusement par certaines écoles et qui se déploie doucement afin de faciliter la mise en place d'aménagements raisonnables, mais sans résoudre le manque d'inclusion scolaire et laissant encore trop souvent les élèves avec les troubles plus importants à la merci du transport scolaire, pour rejoindre les établissements d'enseignement spécialisé, loin de leur fratrie et de leur quartier. La Fédération Wallonie-Bruxelles, pourtant sous le coup de plusieurs condamnations en justice sur ce point n'avance que timidement vers l'inclusion, notamment pour les élèves avec déficience intellectuelle¹⁰.

Nous pouvons le constater une fois encore avec les dernières exigences du gouvernement de la FWB et le relèvement du seuil de réussite du CEB, du CE1D et du CESS à 60%¹¹, ça ne va pas s'arranger pour les élèves qui rament déjà dans le système scolaire. Nous voyons d'ailleurs poindre une augmentation du redoublement et de l'orientation des élèves ne répondant pas aux standards. En somme, peu importe les différentes compétences, il va falloir rentrer dans les cases, faute de quoi, ils seront relégués, entre autres, vers l'enseignement spécialisé.

Et cet enseignement spécialisé est effectivement le plus souvent adapté aux besoins particulier des élèves porteurs de handicap, cependant, la vie de l'élève et de sa famille n'est pas ordinaire et la situation l'empêche de vivre comme toutes les autres familles.

Mais plutôt que d'agiter des chiffres à la pelle, écoutons donc comment les parents se débrouillent, comment ils vivent et ressentent la société actuelle, le système scolaire et la politique qui y est menée ; comment ils tiennent et comment ils voient l'avenir pour eux, pour leur enfant et pour leur famille.

⁸ Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques*, Moniteur Belge, 1^{er} février 2018.

⁹ Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret portant création des Pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en oeuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale*, Moniteur Belge, 6 août 2021.

¹⁰ La Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, *La Belgique: mauvaise élève de l'inclusion scolaire...*, publié sur le site Internet de La Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, mis en ligne le 4 février 2021, <https://ligue-enseignement.be/la-belgique-mauvaise-eleve-de-linclusion-scolaire> - consulté en juin 2026.

Et
Unia, *Cour constitutionnelle, 1er juin 2023*, publié sur le site Internet de l'Unia, mis en ligne le 1^{er} juin 2023, www.unia.be/fr/legislation-et-jurisprudence/jurisprudence/cour-constitutionnelle-1er-juin-2023 - consulté en juin 2026.

¹¹ DENIS L., *Le seuil de réussite du CEB, du CE1D et du CESS relevé à 60%*, publié sur le site Internet de la FWB – Enseignement (PROF), mis en ligne le 13 avril 2026, <https://prof.cfwb.be/article/ceb-ce1d-cess-evaluations-externes-certificatives>, consulté en mai 2026.

Des mesures politiques qui fragilisent des droits et des conditions de bienveillance

Un enfant avec un handicap dans la famille : comment combiner le travail, la vie de famille et l'éducation ?

À l'annonce du handicap, pour de nombreux parents, c'est le ciel qui leur tombe sur la tête. Pourquoi est-ce que notre enfant est différent ? Pourquoi le médecin et l'équipe de soignants nous regardent comme ça ? Pourquoi nous dit-on que jamais il ou elle ne parlera, que jamais notre enfant ne marchera ? Vais-je devoir arrêter de travailler ? S'enchaînent alors, les unes derrière les autres, toutes ces questions liées aux soins, à l'éducation, aux adaptations et à l'avenir.

Un témoignage, celui de Dominique Damas¹², rassemble tous ces détails lorsqu'elle parle de sa situation familiale avec 3 enfants touchés par le syndrome X fragile. Ce syndrome est une maladie rare, première cause de déficience intellectuelle d'origine héréditaire et la deuxième d'origine génétique après la Trisomie 21. Dans ce long témoignage, nous recoupons de nombreux ressentis et constats des parents que nous rencontrons dans les collectifs de parents d'élèves différents fortement dépendants, verbalisant ou non, avec déficiences sensori-motrices ou non, avec troubles du spectre autistique ou non, avec trouble de l'attention et ou hyperactivité ; les situations sont diverses et cependant nous retrouvons les mêmes difficultés dans le parcours scolaire de la maternelle à l'après école.

La débrouille, le système D

Des parents s'arrangent : « *je suis en travail à mi-temps et mon conjoint fait un trois-quarts temps, ce qui nous permet d'avoir quelques possibilités pour aller rechercher notre fils à l'école ; le mercredi c'est à 11h30 qu'il faut le reprendre* »¹³.

Entre la difficulté de trouver une école adaptée pour l'un, assurer le suivi scolaire pour les autres enfants à un autre endroit voire une autre région et essayer de travailler, la charge mentale et physique est à son comble : « *L'école n'ouvre ses portes qu'à 8h30, il n'y a pas d'accueil avant alors si la petite est dans le bus du transport scolaire, elle attend dedans avec les autres enfants. Ça c'est quand le bus roule, mais si l'accompagnatrice est malade, nous sommes parfois prévenus le matin même, notre fille n'aime pas ces changements de dernière minute, elle fait souvent une crise si on change la routine. On attend que ça passe alors et je prends la voiture pour l'y amener, mais dans ce cas, il est impossible pour moi d'être à l'heure au travail. Commencer même à 9h00, c'est juste pas possible !* »

Ou encore : « *L'école nous a appelés pour reprendre les enfants car par manque de personnels, ils ne peuvent pas garantir la sécurité des enfants, je ne vous parle même pas qu'ils ne vont pas avoir de cours, apprendre quelque chose à l'école ou de faire de la logopédie ou de la psychomotricité, non, déjà comment on va les retrouver ? Dans quel état ? Mais moi je ne peux pas quitter mon équipe de soignants, j'ai des responsabilités, je risque de perdre mon travail. Alors je culpabilise. Est-ce que nous sommes de mauvais parents parce que nous travaillons et que nous devons les laisser là ?* »

¹² Association X fragile Belgique, *Accueil*, site Internet de l'asbl Association X fragile Belgique, date de mise en ligne : 2019, www.x-fragile.be/ - consulté en mai 2026.

Et

DAMAS D., *Mes 3 fils sont handicapés... voici notre histoire*, vidéo de la chaîne YouTube A priori, publiée le 12 avril 2026, www.youtube.com/watch?v=cSSHf-iqsnI – consultée en mai 2026.

¹³ Témoignage d'un parent d'élève.

Et d'ajouter : « *Nous habitons en dehors de Bruxelles, alors le matin nous déposons notre enfant chez nos parents et ils l'emmènent au point de ramassage du bus. Mes parents vieillissent, comment on va faire plus tard quand l'enfant devient plus grand, plus fort et risque de faire des crises ? Ce n'est pas possible !* ».

Certains parents sont forts inquiets : « *Mon fils revient de l'école et je vois qu'il a été mordu par un autre enfant, la blessure a dû lui faire mal, mais personne ne m'a prévenue. J'ai demandé ce qui s'est passé, mais personne n'a rien vu. Il a dû pleurer quand même quand c'est arrivé, non ? Personne ne l'a consolé ou soigné ? C'est dur quand même.* » dit une autre maman en s'effondrant en larmes.

Faire le maximum pour stimuler, éduquer, essayer de donner un maximum de chances à son enfant de manière précoce pour lui assurer un maximum d'autonomie, c'est souvent un emploi à temps plein : « *Avec mon enfant, ce n'est pas possible de travailler. J'ai dû arrêter pour pouvoir être là et le conduire, aller le chercher ou aller à la kiné et chez la logopède. Je suis au chômage mais cette année je n'y aurai plus droit. Qu'est-ce qu'on va faire ? Cette histoire d'aidants-proches, on ne sait rien et qui va être reconnu. Pour combien de temps. Parce que son handicap, on a signé pour toujours, c'est pas comme si on pouvait faire autrement !* ». On rit face à l'absurdité de la situation.

De la considération pour les parents

Il est courant d'entendre que les parents sont démissionnaires, qu'ils ne suivent pas leurs enfants, mais quelle place donne-t-on aux parents ? Leur donne-t-on la possibilité de participer à l'élaboration du PIA¹⁴ ? Le PIA est obligatoire, nous le disions déjà il y a 15 ans¹⁵. Et pourtant, nous l'entendons encore trop souvent, certains élèves n'ont tout simplement pas de PIA et il en est de même pour le PIT¹⁶, lorsque l'élève avance vers sa majorité, il n'y a souvent pas de projet de transition pour l'après école.

L'élève et ses parents sont d'office invités à participer à son élaboration, soit lors d'une rencontre, soit par des échanges verbaux ou écrits. Il peut être utile de proposer à l'élève et aux parents un questionnaire permettant à l'équipe de s'appuyer sur les points forts de l'élève ainsi que d'identifier plus finement ses besoins. C'est malheureusement rarement le cas des situations qui nous sont rapportées : certains parents ne connaissent même pas l'existence de ce document. Et pourtant, ce sont eux qui connaissent le mieux leur enfant : ses besoins, ses envies, ses forces et ses faiblesses, ses rêves et ses goûts.

Se rend-t-on compte des difficultés qu'ils rencontrent ? de l'éloignement dû à l'orientation vers l'école d'enseignement spécialisé et du manque de place dans certains types d'enseignement ? De la distance que cela représente et de l'organisation du transport scolaire et de la vie de famille ?

¹⁴ PIA : Un plan individuel d'apprentissage est un « *outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le conseil de classe, sur la base des observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée. C'est à partir des données du P.I.A. que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail d'éducation, de rééducation et de formation.* »

Cf. Ligue des droits de l'enfant, *Guide de l'enseignement aux élèves à besoins spécifiques*, ressource disponible sur le site Internet de la Ligue des droits de l'enfant, publiée le 31 mars 2025, Fiche 15A, www.liguedroitsenfant.be/guide-de-lenseignement-aux-eleves-a-besoins-specifiques/ - consultée en mai 2026.

¹⁵ LACROIX J., *Le Plan Individuel d'Apprentissage en questions et en réponses*, FAPEO, 2010.

¹⁶ Participate !, *Qu'est-ce qu'un plan individuel de transition ?*, site Internet de l'association Participate, date de publication non communiquée, <https://fr.participate-autisme.be/outils/guide-pratique/faq/qu-ce-qu-pit> - consultée en mai 2026.

Des parents témoignent que : « *Quand je vais rencontrer les enseignants, je me sens en faute. On nous infantilise, c'est mon enfant et moi je le comprends et je connais ses qualités. Là on ne me dit que ce qui ne va pas. Moi je voudrais bien leur dire tout ce qui va bien. Il est tellement gentil et il sait aider.* »¹⁷.

Et encore que : « *Nous sentons bien que nos propositions dérangent, il ne faut surtout pas changer l'ordre en place ; remettre en cause l'expertise des 'professionnels', ça dérange ! Mais enfin c'est nous qui connaissons le mieux notre enfant !* »¹⁸.

Un PIA élaboré ensemble permet que le jeune ait des repères dans ses progressions, qu'il sente que l'école et les parents vont dans le même sens. La famille peut travailler à la maison sur certaines tâches, sur la communication, le langage et sur l'autonomie dans les routines quotidiennes qui sont renforcées à l'école et vice-versa. Se réjouir ensemble aussi des progrès de l'élève, ça fait du bien.

Des transitions peu adaptées

Pour préparer l'élève qui va sortir de l'école, le parent souhaite que le jeune puisse entrer dans le monde du travail. Cette transition et l'insertion dans le monde du travail est normalement prévue dans le Plan Individuel de Transition. Cependant sur le terrain c'est une autre histoire. L'école tente de lui permettre de faire un stage, mais il n'y a que deux options dans l'école secondaire professionnelle spécialisée qu'il fréquente, donc il n'a pas le choix : « *Mon fils est grand, il sait travailler mais il stresse. Là, il est en stage pour la vente, alors il est dans un magasin et doit mettre les produits en rayons. Ils sont beaucoup pour une prof qui les accompagne mais ça ne va pas, il y a la pression pour que ça aille plus vite alors il se perd dans les tâches à faire. On sait bien qu'il ne faut lui donner qu'une tâche à la fois mais non, boum, tchac il faut que ça aille vite. C'est ça un stage pour se faire une idée de l'orientation à prendre ? C'est ça une perspective de vie pour un jeune qui a des troubles autistiques ?* »¹⁹. Le monde du travail doit également être adapté aux besoins des jeunes et les aménagements sont rarement mis en place sur les lieux de stage.

Parents démissionnaires, vraiment ?

Et puis il y a cette maman qui elle vit seule avec son grand fils, déjà majeur mais incontrôlable, elle ne vient pas rencontrer l'équipe de l'école ou le centre PMS. Elle est convoquée parce qu'il ne vient pas à l'école. D'ailleurs il ne peut pas aller dans le bus, la sécurité des autres jeunes, de l'accompagnatrice et du chauffeur ne pouvant plus être assurée s'il y montait. Elle ne vient pas au rendez-vous. Est-elle démissionnaire ou tout simplement dans l'incapacité de venir avec un jeune qui a un handicap tellement lourd qu'elle ne peut se déplacer avec ou sans lui ; car qui peut s'en occuper ? Est-ce cette maman que l'on va taxer de parent démissionnaire ? Est-ce qu'elle « a seulement besoin d'une attestation de scolarité pour recevoir les allocations majorées » ? Ne peut-on un seul moment imaginer sa situation, sa grande solitude ? Qui va aider cette maman au quotidien dans l'accompagnement de son fils ?

¹⁷ Témoignage d'un parent d'élève.

¹⁸ Témoignage d'un parent d'élève.

¹⁹ Témoignage d'un parent d'élève.

La déficience intellectuelle, les troubles du spectre de l'autisme, double peine !

Soutien aux apprentissages et soins non remboursés

Les soins logopédiques non remboursés, on en parle ? La communication, outil indispensable de l'autonomie du jeune adulte en devenir, souvent touchée par le handicap, n'est pourtant pas soutenue par la sécurité sociale.

Au sein des écoles spécialisées, les élèves devraient recevoir des séances de logopédie notamment, ce n'est pas toujours le cas et quand bien même, le temps imparti à cette pratique n'est que minime au vu des besoins des élèves. Et pourtant tout le monde s'accorde sur le fait qu'il faut au moins deux séances de logopédie spécifique pour que l'élève progresse quelle que soit la méthode utilisée. Donc les parents qui en ont les moyens et le temps font appel à des thérapeutes extérieurs. Sans aucun remboursement de la mutuelle. Nous sommes en lien – entre autres – avec Madame Cinzia Agoni du Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance (Gamp), maman d'un adulte avec autisme et qui défend chaque jour le droit des personnes handicapées et de leurs familles.

Elle nous informe : « À la suite du recours, l'arrêté Vandembroucke sur la logopédie est annulé par le Conseil d'État, mais pas de victoire ; Le ministre est sommé de proposer un nouvel arrêté mais en attendant, les familles restent dans l'incertitude. Les associations exigent une réforme juste, concertée et respectueuse des besoins réels. »²⁰. Le Gamp affirme d'ailleurs que « c'est un très mauvais calcul ; car plus la prise en charge est précoce, adéquate et régulière, plus on évite les sur-handicaps à l'âge adulte, et moins ça coûte à la société. »²¹.

Ces réformes traînent et pendant ce temps, les parents comblent ces manquements et les enfants grandissent et deviennent des adultes, certains ont pu s'épanouir avec des soutiens, et d'autres se fraient des chemins vers une autonomie plus qu'incertaine pour leur vie d'adulte.

Manque de places et de personnel adapté

C'est un peu la loi du Far-West, nous disent certains parents : « les éducateurs changent souvent, tout comme les enseignants, au gré des nominations, sans formation spécifique, ils débarquent dans l'école et n'ont jamais été confrontés au handicap, s'ils tiennent une semaine c'est déjà bien, ils s'encourent ou se mettent en maladie. C'est sûr, en plus nos enfants sont perturbés à chaque changement, cela suscite des crises et c'est une spirale. C'est violent parfois ! »²².

Dans les faits, les temps de récréation ou de midi sont encadrés par des travailleurs ALE²³, peu ou pas formés, ce qui rend ces moments très insécurisés dans certaines écoles. Pourtant dans la majorité des écoles d'enseignement spécialisé, ces moments sont des temps scolaires qui doivent être encadrés de manière spécifique selon les types d'enseignement. C'est selon nous une discrimination et une source de tension par manque de moyens mis à disposition des écoles pour les élèves avec des besoins spécifiques que ce soit en intégration dans l'enseignement ordinaire ou dans le spécialisé.

²⁰ JAMAR C., *Carte Blanche*, site Internet du Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance (Gamp), mis en ligne le 11 juin 2025, <https://gamp.be/2025/06/11/carte-blanche/> - consulté en juin 2026.

²¹ *Ibidem*.

²² Témoignage d'un parent d'élève.

²³ Forem, *Agence Locale pour l'Emploi (ALE)*, site Internet du Forem, date de publication non communiquée, www.leforem.be/a-propos/agence-locale-pour-emploi.html#:~:text=Une%20Agence%20Locale%20pour%20l,e%20cadre%20de%20l'ALE – consulté en juin 2026.

« Mon enfant a été exclu de l'école le mois dernier. C'est très tendu là-bas comme climat. Il parle, lui ; j'ai l'impression que ça dérange. Il me dit que quand on fait une crise, on est puni. On est enfermé dans les toilettes. Je pensais que dans cette école on savait comment faire avec les enfants neuro atypiques, mais je vois que les enseignants changent et qu'ils ne connaissent pas nos enfants, ils ne savent pas comment faire. Alors on cherche une autre école, mais il n'y a pas de place et l'école n'a pas proposé d'autres solutions ou une autre école plus adaptée aux besoins de mon fils »²⁴.

Et selon vous, quelles triples peines ?

L'adage dit mieux vaut être pauvre et bien portant que riche et malade, mais en 2026, il vaut mieux être riche et bien portant que pauvre et malade !

D'autres barrières s'invitent pour rajouter une couche de difficultés et de culpabilité aux parents. La langue, des difficultés personnelles, parent solo, un statut précaire, un permis de séjour fragile, une autre personne de la famille malade ou porteuse de handicap ; beaucoup de situations différentes et malgré tout fréquentes. Comme si la vie n'était pas assez injuste. Les parents qui ne maîtrisent pas la langue ne sont pas entendus et sont le plus souvent taxés de « parents démissionnaires, qui ne viennent pas aux réunions, qu'on ne voit jamais, etc. ». Aller à l'école avec une personne qui traduit, pour s'entendre dire que « ça ne va pas avec X. elle est difficile et on ne sait pas ce qu'on va en faire, on ne va pas pouvoir la garder », ces parents ont-ils été reçus, entendus ou associés à l'élaboration du Plan Individuel d'Apprentissage (PIA)?

Quelles ambitions pour les jeunes ?

Une société inclusive est en principe une société qui permet aux personnes porteuses de handicap de devenir autonomes une fois sorties du parcours scolaire. C'est l'ambition de la plupart des jeunes et certainement de leurs parents qui craignent pour l'avenir de leurs enfants. Travailler, vivre seul, faire ses courses et son ménage sans une aide constante d'un tiers. C'est en cela que l'éducation est prioritaire, pour tous. Dans ce contexte, référons-nous à nouveau au principe d'éducabilité de Philippe Meirieu, spécialiste des sciences de l'éducation et de la pédagogie :

« L'éducabilité de l'autre interdit d'obturer définitivement son avenir en le condamnant à n'en faire qu'une duplication de son passé ; elle laisse ouverte la possibilité d'un changement, d'une réussite, d'une rédemption, dont nous savons bien, dans le registre de l'humain, qu'ils peuvent toujours advenir. Le postulat de l'éducabilité est, enfin, une sorte d'"efficace du regard" en ce qu'il communique à l'autre, le plus souvent à notre insu, une image de lui-même à laquelle nous savons bien qu'il a souvent tendance à se conformer. »²⁵

Ph. Meirieu

²⁴ Témoignage d'un parent d'élève.

²⁵ MEIREU P., *Educabilité*, page du site Internet de Philippe Meirieu, date de publication : non communiquée, www.meirieu.com/DICTIONNAIRE/educabilite.htm - consultée en juin 2026.

Les parents nous livrent leurs ressentiments quant à l'ambition de la société pour leurs enfants porteurs de handicap. Le constat est cruel : « *Nos enfants ne rapporteront pas à la société et en termes d'emploi ils ne seront jamais rentables, c'est pour ça qu'on ne donne pas de moyens pour les enfants avec déficience intellectuelle !* »²⁶.

En ajoutant : « *Je ne sais pas quoi faire pour aider ma fille, elle est majeure et a terminé sa professionnelle dans la vente et nous sommes allées ensemble chez Actiris pour l'inscrire et rechercher un emploi. Elle est extrêmement timide et a peu de confiance en elle. La personne que nous avons rencontrée là l'a presque engueulée, c'était très déstabilisant. Depuis cet entretien, elle pleure. On a été l'inscrire dans une autre école spécialisée pour qu'elle puisse reprendre confiance, mais après, qu'est-ce qu'on va faire ? Elle ne va quand même pas rester à l'école toute sa vie !* »²⁷.

De quelles difficultés parlent-ils ?

Beaucoup de questions se posent encore et nous ne pouvons hélas pas répondre aux inquiétudes des parents d'élèves différents. Les enjeux, comme nous l'avons vu, sont pourtant nombreux :

- L'accompagnement à l'exercice des droits des parents peut-il s'appliquer là où il est nécessaire ?
- Est-ce que les écoles coopèrent de manière optimale pour ce faire ?
- Comment ces parents et leurs enfants sont-ils considérés ?
- Où en est le manque de places et de l'offre des types et de formes d'enseignement spécialisé notamment pour les élèves sourds et malentendants mais aussi pour les élèves avec déficience intellectuelle, pour les élèves avec des troubles du spectre autistique, en enseignement fondamental et en secondaire ?
- Où en est-on dans l'harmonisation de l'offre sur le territoire de la FWB, quel accès à l'école pour rencontrer les besoins des élèves ayant des besoins différents ou une maladie chronique ?
- La formation initiale des enseignants va-t-elle enfin pouvoir être renforcée pour enseigner aux élèves à besoins spécifiques ?
- Le point qui fâche, qui maltraite, qui défaille : les évaluations externes certificatives sont-elles vraiment adaptées pour les élèves à besoins spécifiques ? Par ailleurs il reste encore trop peu d'écoles d'enseignement du primaire spécialisé qui organisent le Certificat d'études de base.
- Nous ne parlerons même pas de l'offre et des conditions de l'accueil extrascolaire et parascolaire, des loisirs culturels et sportifs pour les élèves relevant de l'enseignement spécialisé puisqu'elle est quasi inexistante.

²⁶ Témoignage d'un parent d'élève.

²⁷ *Ibidem*.

Les associations s'entraident

Lorsque les parents se tournent vers nous avec des inquiétudes ou des questions, nous n'avons pas toujours de réponses. Malgré tout, nous avons au fil des échanges et du travail dans les différentes instances, tissé des liens, rencontré des personnes actives dans les associations, des parents et des grands-parents militant dans les milieux spécifiques du handicap, que cela touche aux droits de l'enfant, à l'égalité des chances, aux droits de la personne handicapée, au transport scolaire, à l'enseignement aux besoins spécifiques. Ce tissu associatif permet d'aiguiller les parents et les associations de parents qui interpellent la FAPEO et de leur partager les informations et les leviers disponibles.

Le système scolaire un jour plus inclusif en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

En ce qui concerne l'enseignement aux élèves à besoins spécifiques, l'enseignement en FWB doit certainement mettre les bouchées doubles !

En tant que Fédération des parents et des association de parents, nous pouvons accompagner les parents sur le terrain, réagir à des situations d'urgence, mobiliser les parents afin de se constituer en collectifs ou associations de parents de l'école de leurs enfants, leur rappeler leurs droits et construire avec eux une voix collective pour porter leurs inquiétudes au conseil de participation de l'école lorsqu'il y en a un.

Il arrive aussi que nous puissions travailler avec l'équipe éducative sur des adaptations structurelles, organisationnelles voire pédagogiques. Parfois les parents ou certaines équipes souhaitent rencontrer les personnes en charge à des niveaux supérieurs et nous prenons alors contact avec un réseau d'enseignement, un pouvoir organisateur, une représentante de cabinet pour connecter les parents et leur réalité avec la sphère de décision.

C'est aussi en tant que représentants des parents et des associations de parents au sein des structures démocratiques que les problématiques sont soulevées : le conseil supérieur des centres PMS²⁸, le conseil supérieur de l'enseignement aux élèves à besoins spécifiques²⁹ par exemple où ces questions sont longuement débattues, travaillées en groupes de travail et relayées au cabinet de la ministre de l'Éducation et de l'enseignement pour adultes.

Ces travaux de réflexion « macro » sont transmis via des avis et ne sont malheureusement en aucun cas contraignants ; les changements de paradigmes, de mentalités sur l'optique inclusive et donc de moyens prennent beaucoup de temps dans le domaine de l'enseignement et sont directement liés aux courants politiques de la société qui se veut être productive, rentable, élitiste. Tout ce qui est antinomique avec les valeurs d'inclusion et de bienveillance envers les publics les plus fragilisés.

²⁸ Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement, *Gouvernance de l'enseignement obligatoire*, page du site Internet de la FWB – Enseignement, date de publication : non communiquée, <https://www.enseignement.be/systeme-educatif/gouvernance-et-acteurs/enseignement-obligatoire> - consultée en juin 2026.

²⁹ *Ibidem*.

Actuellement, le secteur associatif et la FAPEO sont directement impactés par les nouvelles mesures du gouvernement fédéral et de la Communauté française, les moyens sont amputés et le pouvoir de travailler avec les parents et dans les institutions se voient réduits. Alors si toute la population doit affronter cela, pensons solidarité, plus que jamais, pensons à l'ouverture aux différences et non au repli sur soi.

Sources

- Association X fragile Belgique, *Accueil*, site Internet de l'asbl Association X fragile Belgique, date de mise en ligne : 2019.
- DAMAS D., *Mes 3 fils sont handicapés... voici notre histoire*, vidéo de la chaîne YouTube A priori, publiée le 12 avril 2026
- DENIS L., *Le seuil de réussite du CEB, du CE1D et du CESS relevé à 60%*, publié sur le site Internet de la FWB – Enseignement (PROF), mis en ligne le 13 avril 2026.
- Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement, *Gouvernance de l'enseignement obligatoire*, page du site Internet de la FWB – Enseignement, date de publication : non communiquée.
- Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement, *L'approche évolutive des difficultés d'apprentissage – Observer. Adapter. Soutenir.*, page du site Internet de la FWB – Enseignement, date de publication : non communiquée.
- Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement, *Les indicateurs de l'Enseignement*, FWB – Enseignement, 2025.
- Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement, *Pacte pour un enseignement d'excellence*, page du site Internet de la FWB – Enseignement, date de publication : non communiquée.
- Forem, *Agence Locale pour l'Emploi (ALE)*, site Internet du Forem, date de publication non communiquée.
- GADISSEUX T., NOULET J.-F., MATHOT M.-L., HUPIN J.-B., RYCKMANS G., LAMBRECHT M., BOUQUET J. & WOELFLE G., *Voici les principales mesures décidées par le nouveau gouvernement de Bart De Wever*, publié sur le site Internet d'information RTBF – Actus, mis en ligne le 1^{er} février 2025, mis à jour le 5 février 2025.
- Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret portant création des Pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en oeuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale*, Moniteur Belge, 6 août 2021.
- Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques*, Moniteur Belge, 1^{er} février 2018.
- JAMAR C., *Carte Blanche*, site Internet du Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance (Gamp), mis en ligne le 11 juin 2025.
- La Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, *La Belgique: mauvaise élève de l'inclusion scolaire...*, publié sur le site Internet de La Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, mis en ligne le 4 février 2021.
- LACROIX J., *Le Plan Individuel d'Apprentissage en questions et en réponses*, FAPEO, 2010.
- Le Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE), *La Convention internationale relative aux droits de l'enfant*, page du site Internet du DGDE, date de publication non communiquée.
- Ligue des droits de l'enfant, *Guide de l'enseignement aux élèves à besoins spécifiques*, ressource disponible sur le site Internet de la Ligue des droits de l'enfant, publiée le 31 mars 2025, Fiche 15A
- MEIREU P., *Educabilité*, page du site Internet de Philippe Meireu, date de publication : non communiquée.
- Participate !, *Qu'est-ce qu'un plan individuel de transition ?*, site Internet de l'association Participate, date de publication non communiquée.
- Unia, *Cour constitutionnelle, 1er juin 2023*, publié sur le site Internet de l'Unia, mis en ligne le 1^{er} juin 2023.

Copyright © 2026 FAPEO, Tous droits réservés.

Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Rue de Bourgogne 48, 1190 Bruxelles

Tel. : 02 527 25 75 E-mail : secretariat@fapeo.be

N° d'entreprise : 0 409 564 781 – RMP Bruxelles

IBAN : BE48 2100 2838 9427 – BIC : GEBABEBB

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FAPEO

Fédération des Parents et des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel

 **Culture**

 **FÉDÉRATION**
WALLONIE-BRUXELLES